

Le 28 mars 2023

DOCUMENT D'OFFRE SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ



ADURO CLEAN TECHNOLOGIES INC. (la « Société » ou « Aduro »)

SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels sont les titres placés?

Placement :	Unités au prix de 0,93 \$ par unité (chacune, une « unité »). Chaque unité consiste en une (1) action ordinaire du capital-actions de la Société (chacune, une « action ordinaire ») et un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription complet, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription peut être exercé contre une (1) action ordinaire (chacune, une « action sous-jacente à un bon de souscription ») au prix de 1,30 \$ par action sous-jacente à un bon de souscription pour une période de deux (2) ans, à la condition que si le cours de clôture des actions ordinaires inscrites à la Bourse des valeurs canadiennes (la « CSE ») (ou à toute autre bourse sur laquelle les actions ordinaires peuvent être inscrites à des fins de négociation) est de 1,60 \$ ou plus par action ordinaire pour une période de dix (10) jours de négociation consécutifs à tout moment après l'émission du bon de souscription, la Société peut alors avancer la date d'expiration des bons de souscription en donnant un avis aux porteurs de ceux-ci (en publiant un communiqué indiquant le devancement de la date d'expiration des bons de souscription) et, auquel cas, les bons de souscription expireront le trentième jour (30 ^e) suivant la date de cet avis.
Prix d'offre :	0,93 \$ par unité (le « prix d'émission »).
Montant du placement :	Un minimum de 2 150 500 unités et un maximum de 4 301 075 unités, pour un produit brut minimal de 1 999 965 \$ et un produit brut maximal de 4 000 000 \$ (le « placement »)
Date de clôture :	Le 3 avril 2023 ou vers cette date (la « date de clôture »)
Bourse :	Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (la « CSE ») sous le symbole « ACT », de l'OTCQB Venture Market (« OTCQB ») sous le symbole boursier « ACTHF » et de la Bourse de Frankfort sous le symbole boursier « 9D50 ».
Dernier cours de clôture :	Le dernier cours de clôture des actions ordinaires à la CSE, à l'OTCQB et à la Bourse de Frankfort le 8 mars 2023 était de 0,98 \$, de 0,7303 \$ US et de 0,675 €, respectivement.

Description des actions ordinaires

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit d'exercer une voix par action ordinaire qu'ils détiennent à toutes les assemblées des actionnaires, de recevoir des dividendes, si le conseil en déclare, et de participer à la distribution des biens ou des actifs en cas de liquidation volontaire ou forcée, ou autre dissolution de la Société. Les actions ordinaires ne confèrent aucun droit préférentiel de souscription, de conversion ou d'échange, et elles ne comportent aucune disposition en matière de rachat au gré de la Société ou de rachat au gré du porteur ni aucune disposition relative à des fonds d'amortissement ou à des fonds de rachat. Aucune disposition n'oblige le porteur d'actions ordinaires à effectuer de nouveaux apports de capital et aucune restriction ne porte sur l'émission de titres supplémentaires par la Société. Aucune restriction ne porte sur le rachat d'actions ordinaires par la Société, pourvu qu'un tel rachat n'ait pas comme effet de rendre la Société insolvable.

Description des bons de souscription

Chaque bon de souscription confèrera à son porteur le droit d'acquérir une action sous-jacente à un bon de souscription au prix d'exercice de 1,30 \$ par action sous-jacente à un bon de souscription au plus tard à 17 h (heure de Vancouver) à la date qui tombe deux (2) ans suivant la date de clôture, après quoi, chaque bon de souscription en circulation expirera (la « **date d'expiration** »), sous réserve de l'expiration devancée tel qu'il est décrit aux présentes. Les bons de souscription qui ne sont pas exercés au plus tard à 17 h (heure de Vancouver) à la date d'expiration seront nuls et sans valeur.

Si le prix de clôture des actions ordinaires de la Société à la CSE (ou à toute autre bourse sur laquelle les actions ordinaires sont inscrites à des fins de négociation) est de 1,60 \$ ou plus par action ordinaire pour une période de dix (10) jours de négociation consécutifs à tout moment après l'émission des bons de souscription, la Société peut alors devancer la date d'expiration des bons de souscription en donnant un avis aux porteurs de ceux-ci (en publiant un communiqué indiquant le devancement de la date d'expiration des bons de souscription), auquel cas les bons de souscription expireront le trentième jour (30^e) suivant la date de cet avis.

Les certificats attestant les bons de souscription (chacun, un « **certificat représentant les bons de souscription** ») prévoient, dans l'éventualité où certaines modifications étaient apportées aux actions ordinaires, que le nombre d'actions sous-jacentes aux bons de souscription que le porteur peut acquérir au moment de l'exercice de ses bons de souscription sera assujéti aux dispositions relatives au rajustement du nombre de titres pouvant être émis et du prix de ces titres si certains événements se produisent, y compris le fractionnement, le regroupement ou le reclassement des actions ordinaires, le versement de dividendes hors du cours normal des activités ou la fusion de la Société.

Aucune fraction d'action sous-jacente à un bon de souscription ne sera émise au porteur qui exerce ses bons de souscription et aucune contrepartie en espèces ou autre ne lui sera versée au lieu des actions sous-jacentes aux bons de souscription. Le porteur de bons de souscription ne deviendra pas un actionnaire du simple fait qu'il détient des bons de souscription et il ne possédera aucun droit sur les actions sous-jacentes aux bons de souscription ni aucune participation dans celles-ci, sauf pour ce qui est prévu expressément dans le certificat représentant les bons de souscription. Les porteurs de bons de souscription n'auront aucun droit de vote ou droit préférentiel de souscription ni aucun des autres droits dont bénéficient les actionnaires.

Les bons de souscription ne seront pas inscrits à la CSE, et il n'existe aucun marché pour la négociation des bons de souscription, et il pourrait être impossible pour les acquéreurs de revendre les bons de souscription faisant partie des unités qui sont souscrites aux termes du présent document d'offre, ce qui pourrait avoir une incidence sur le cours des bons de souscription sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité de leur cours et leur liquidité.

Aucune autorité de réglementation en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le présent placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes prêt à courir le risque de perdre la totalité de votre placement. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

La Société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*. Dans le cadre du présent placement, l'émetteur déclare ce qui suit :

- l'émetteur est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote;
- l'émetteur a déposé en temps opportun tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis;
- le montant total du présent placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas, en dollars, 10 000 000 \$;
- l'émetteur ne clôturera le présent placement que s'il estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants;
- l'émetteur n'affectera les fonds disponibles tirés du présent placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières ni à aucune autre opération pour laquelle l'émetteur demande l'approbation de porteurs de titres.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document d'offre contient des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, qui sont fondées sur les attentes, estimations, projections, hypothèses et croyances internes actuelles de la Société. L'information prospective qui figure dans le présent document d'offre est formulée uniquement à la date du présent document d'offre. Ces énoncés prospectifs et information prospective comprennent, notamment, des déclarations concernant le calendrier prévu pour le développement et la commercialisation de la technologie de la Société, y compris les calendriers de développement et les coûts prévus; les attentes de la Société concernant l'utilisation du produit et l'utilisation des fonds disponibles après la réalisation du placement; la réalisation du placement et la date de clôture prévue. Les énoncés prospectifs ou l'information prospective se rapportent à des événements futurs et au rendement futur et comprennent des déclarations concernant les attentes et les convictions de la direction fondées sur l'information actuellement disponible à la Société. De tels énoncés prospectifs et information prospective peuvent souvent, mais pas toujours, être identifiés par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend à », « potentiel », « est attendu », « anticipés », « ciblé », « budget », « planifié », « estime », « prévisions », « a l'intention de », « anticipe » ou « croit » ou leurs versions négatives ou des variations de tels mots et expressions ou déclarations que certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peut », « pourrait », « serait », « pourrait » ou « sera » être pris, se produire ou être réalisé.

L'information prospective et les énoncés prospectifs sont soumis à divers risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs et cette information prospective, notamment, les risques relatifs à ce qui suit : les antécédents d'exploitation limités de la Société sur lesquels une évaluation de la Société et de ses perspectives peut être fondée; la capacité de la Société à réaliser des bénéfices; la capacité de la Société à gérer la croissance; l'effet préjudiciable de concurrents sur les activités, les stratégies et la rentabilité de la Société; la capacité de la Société à développer, protéger et commercialiser sa technologie avec succès; les risques d'exploitation contre lesquels la Société peut ne pas être assurée ou contre lesquels aucune assurance n'est offerte; l'incidence de flux de trésorerie négatifs sur les activités de la Société et, si la Société n'est pas en mesure d'obtenir du financement supplémentaire, les circonstances qui peuvent faire en sorte que les activités de la Société peuvent chuter; l'incidence défavorable que peuvent avoir de fortes variations du marché sur le prix des matières premières tels que les biocarburants ou le pétrole brut; l'incidence défavorable que peut avoir la réglementation gouvernementale sur la justification ou les modèles économiques; d'autres risques décrits à l'occasion dans les documents que nous déposons auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières; l'incidence de la COVID-19 sur la capacité de la Société à réunir des capitaux et développer et commercialiser sa technologie avec succès; la volatilité des marchés des capitaux et des cours des matières premières, plus précisément la volatilité en ce qui concerne les divers carburants renouvelables; la dilution découlant de l'émission future de titres de capitaux propres; des conflits d'intérêts auxquels sont parties les administrateurs et les dirigeants de la Société, le cas échéant; les incidences défavorables que peut avoir l'adoption de nouvelles normes ou interprétations comptables sur les résultats d'exploitation présentés par la Société; la modification de normes comptables ou d'hypothèses, estimations et jugements subjectifs formulés par la direction relativement à des questions comptables complexes; les risques relatifs à l'environnement; les risques relatifs aux litiges; la volatilité du cours des actions ordinaires; l'éventuelle dilution de l'actionnariat actuel et futur; les risques de change; les normes d'information financière; et les changements climatiques.

Cette liste n'est exhaustive d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les énoncés prospectifs et l'information prospective de la Société. L'information prospective comprend des énoncés concernant l'avenir et est intrinsèquement incertaine, et les réalisations de la Société ou d'autres conditions ou événements futurs peuvent différer considérablement de ceux qui figurent dans l'information prospective en raison de certains risques, certaines incertitudes et d'autres facteurs, notamment ceux dont il est question dans les documents d'information de la Société qui sont accessibles à l'adresse www.sedar.com.

La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs ou l'information prospective se révéleront exacts, car les résultats actuels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces énoncés et information. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et à l'information

prospective. Tout énoncé prospectif n'est valable qu'à la date à laquelle il est fait et, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour toute information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, de circonstances changeantes ou autres.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

Aduro est une entreprise en démarrage spécialisée dans les technologies propres établie en Ontario. Elle a mis au point une plateforme de recyclage chimique de grande souplesse qui mise sur trois technologies à base d'eau : le recyclage valorisant des plastiques hydrochimolytiques^{MC} (*Hydrochemolytic™ Plastics Upcycling* ou « **HPU** »), la valorisation du bitume hydrochimolytique^{MC} (*Hydrochemolytic™ Bitumen Upgrading* ou « **HBU** ») et la valorisation des énergies renouvelables hydrochimolytiques^{MC} (*Hydrochemolytic™ Renewables Upgrading* ou « **HRU** »). En date des présentes, la Société est propriétaire, par le biais d'acquisitions et de développement, de huit brevets, soit sept qui ont été accordés et un qui est en instance. À l'heure actuelle, Aduro oriente sa plateforme de technologie hydrochimolytique^{MC} (la « **technologie HCT** ») vers ces trois applications principales. La technologie que déploie Aduro transforme les produits de départ à moindre valeur en des produits chimiques et des carburants à valeur plus élevée. Bien que la technologie d'Aduro puisse être utilisée de façon autonome, la direction est d'avis qu'il est possible que la technologie affiche une meilleure pertinence et de meilleures retombées économiques par son intégration dans des infrastructures thermiques déployées dans des centrales existantes. Ainsi, Aduro cherche à créer des partenariats stratégiques en vue de démontrer et exploiter la technologie par le biais de contrats de licence.

Événements récents

Le 2 février 2023, la Société a présenté une mise à jour de son projet de recherche conjoint intitulé « Adaptation des fluides supercritiques pour le recyclage des polymères en des monomères et des produits chimiques (*Tuning Supercritical Fluids for Polymer Recycling to Monomers and Chemicals*) ». Le projet de recherche de trois ans, dirigé par D^r Paul A. Charpentier et D^r Cedric L. Briens de l'Université Western Ontario, a débuté en janvier 2023. En date du 2 février 2023, les principaux chercheurs ont embauché une équipe de six chercheurs qui ont commencé à travailler sur les livrables du projet de la première année. Durant la première année du projet, l'équipe de recherche mènera un examen exhaustif de la documentation sur les contaminants intrinsèques et extrinsèques dans différents plastiques et matériaux composites. En outre, ils concevront, construiront et mettront en service un réacteur cellulaire en vue d'étudier différents types de plastique. De plus, des expériences seront effectuées dans un réacteur discontinu en vue d'approfondir la compréhension du comportement des additifs et des charges ainsi qu'une analyse de la solubilité des plastiques préparés par polymérisation en chaîne et par polymérisation par étapes dans différents solvants. Le principal objectif consiste à déterminer la qualité des produits qu'on retrouve dans les plastiques mixtes destinés au recyclage valorisant, ainsi que les interactions entre ces produits.

Le 29 décembre 2022, la Société a attribué un total de 2 075 000 options sur actions à certains administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société leur permettant de souscrire jusqu'à concurrence de 2 075 000 actions ordinaires de la Société. Les options peuvent être exercées au cours d'une période de 5 ans à compter de la date d'attribution au prix de 1,00 \$ par action ordinaire. Un total de 1 775 000 options seront acquises mensuellement sur une période de deux ans à compter de la date d'attribution, et 300 000 options seront acquises immédiatement. En outre, la Société a annoncé l'attribution de 150 000 unités d'actions incessibles (les « **UAI** ») de la Société à un dirigeant de la Société aux termes du nouveau régime incitatif général fondé sur des titres de capitaux propres de la Société (le « **régime** ») qui sera soumis aux actionnaires à des fins d'approbation lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société. Chaque UAI représente le droit de recevoir, une fois que les droits sont acquis, une action ordinaire du capital-actions de la Société. L'ensemble des UAI seront immédiatement acquises à la date d'attribution.

Le 15 décembre 2022, la Société a annoncé que depuis le 1^{er} septembre 2022, elle a reçu un produit global de 1 109 103 \$ tiré de l'exercice de 1 638 390 bons de souscription au prix d'exercice de 0,50 \$, de l'exercice

de 118 635 bons de souscription au prix d'exercice de 0,80 \$ et de l'exercice de 300 000 options sur actions au prix d'exercice de 0,65 \$. Par conséquent, la Société a émis 2 057 025 actions ordinaires à l'exercice des bons de souscription et des options sur actions. Les bons de souscription à 0,50 \$ ont été émis aux termes d'un placement privé dont la clôture a eu lieu le 4 février 2021 et dont la date d'expiration était le 4 février 2025. Les bons de souscription à 0,80 \$ ont été émis aux termes d'un placement privé dont la clôture a eu lieu le 14 mai 2021 et dont la date d'expiration était le 14 mai 2023.

Le 1^{er} décembre 2022, la Société a annoncé qu'elle avait terminé la construction et l'assemblage mécanique de son réacteur à flux continu hydrochimolytique^{MD} pour les plastiques (le « **réacteur de plastique 2** ») à l'échelle pilote. Des plans d'essais et d'homologation sont en place, l'homologation définitive par la Technical Standard and Safety Authority (la « **TSSA** ») se poursuit, et l'enregistrement devrait avoir lieu plus tard ce mois-ci. Une fois l'homologation obtenue, on déplacera le réacteur au laboratoire récemment agrandi, situé à London, en Ontario, en vue des derniers essais et de sa mise en service. Le réacteur de plastique 2 est l'unité d'engagement client de la Société et est conçu pour traiter divers matériaux plastiques de départ tels que le polyéthylène, le polypropylène et le polystyrène séparément pour ensuite mélanger ces produits. De plus, on se servira du réacteur de plastique 2 pour évaluer l'incidence d'autres matériaux trouvés dans les produits plastiques multicouches tels que le papier, le carton, les matériaux polymères, les couches métallisées et le papier d'aluminium, ce qui permettra à Aduro de faire avancer de manière efficace ses plans pour traiter des matériaux à plus forte contamination rejetés à l'heure actuelle par les technologies existantes. Les données tirées de cette évaluation viendront en appui au programme de croissance et d'optimisation de la Société visant son nouveau réacteur pilote : le réacteur de plastique 3.

Au cours de 2022, la Société a entrepris plusieurs projets, incluant la construction de réacteurs pour le recyclage valorisant du plastique et pour la valorisation des bitumes, la construction d'un ballon de détente destiné au prétraitement des produits bitumineux de départ ainsi que l'agrandissement des laboratoires et l'expansion de leurs capacités, centralisant ainsi les ressources de la Société pour lui permettre de mettre en œuvre plus efficacement ses plans de recherche et développement, de croissance et de commercialisation. La réalisation de ces projets positionne la Société afin qu'elle puisse exécuter en 2023 son programme de recherche et d'optimisation des essais visant le réacteur de plastique 2, mettre en œuvre son programme d'engagement client et aller de l'avant avec la conception, l'approvisionnement en équipement ainsi que la fabrication et la mise en service du réacteur de plastique 3 à l'échelle précommerciale.

Le 3 novembre 2022, la Société a annoncé qu'elle avait été choisie et acceptée par le programme GameChanger de Shell. Celui-ci est un programme d'accélération conçu afin de permettre à Shell de travailler en étroite collaboration avec d'autres entreprises pour offrir des solutions novatrices qui peuvent avoir une incidence importante sur l'avenir énergétique et la transition vers la carboneutralité. À la suite d'un processus de sélection rigoureux, Aduro a été choisie par le programme GameChanger afin de déployer sa nouvelle technologie hydrochimolytique (*Hydrochemolytic™ Technology* (la « **technologie HCT** »)) pour générer une charge d'alimentation pour réacteur de craquage de de naphta durable à partir de polyéthylène et de polypropylène, individuellement ou en mélange, et également de convertir le polystyrène en produits chimiques porteurs. La technologie HCT permet de déconstruire des polymères préparés par polymérisation en chaîne qui sont difficiles à recycler et, ce, à des températures inférieures à celles utilisées dans les technologies conventionnelles. Alors que les technologies existantes génèrent des mélanges de produits complexes qui exigent un investissement de ressources supplémentaire à des fins de traitement et de purification, la technologie HCT devrait permettre de créer des produits saturés de haute pureté à valeur élevée à partir du polyéthylène et du polypropylène avec un haut rendement en utilisant moins d'énergie et en tolérant mieux la présence de contaminants dans les produits de départ. Les extrants finaux de la technologie HCT peuvent alors être directement utilisés dans la production de nouveaux plastiques en vue de créer un processus entièrement circulaire. Pour appuyer le projet, Shell fournira un financement non dilutif assorti de paiements d'apports répartis sur les six phases du projet, chaque phase et le paiement connexe étant conditionnels à l'atteinte d'objectifs fixés pour la phase précédente. De plus, la Société prévoit que Shell fournira une expertise technique afin d'aider Aduro à développer des processus de conception fiables et à optimiser la technologie HCT en vue d'une mise en service commerciale. Par ailleurs, le programme GameChanger de Shell fournira un tutorat à Aduro pour lui permettre de mettre au point sa stratégie commerciale et d'améliorer son positionnement sur le marché. Le projet d'Aduro dans le cadre du programme GameChanger de Shell est d'une durée de 12 mois répartie en six phases, qui

va de réacteurs discontinus à petite échelle jusqu'à un réacteur à flux continu et à la conception d'installations de type commercial. Le projet est conçu pour que le processus passe au stade de la commercialisation le plus rapidement possible tout en réduisant le risque relatif au développement de la technologie.

Le 27 octobre 2022, un projet de recherche conjoint élaboré par la Société, en partenariat avec l'Université de Western Ontario, intitulé « Adaptation des fluides supercritiques pour le recyclage des polymères en des monomères et des produits chimiques (*Tuning Supercritical Fluids for Polymer Recycling to Monomers and Chemicals*) » a été approuvé et s'est vu attribuer des fonds non remboursables de 1,15 million de dollars par le programme de subventions Alliance du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (le **CRSNG**) ainsi que celui d'Accélération de Mitacs (« **Mitacs** »). Au cours du projet, Aduro fournira un apport de 382 500 \$ (plus les taxes applicables) et le CRSNG et Mitacs fourniront un apport global de 1 147 500 \$. Le projet de recherche a débuté en novembre 2022 et se poursuivra pour une période de trois ans.

Au cours du mois d'octobre 2022, 300 000 options ont été exercées au prix d'exercice de 0,65 \$, et 662 649 bons de souscription ont été exercés au prix d'exercice de 0,50 \$ pour un produit total de 526 325 \$. Au cours du mois de septembre 2022, 75 000 options ont été annulées.

Le 12 septembre 2022, la Société a conclu une lettre d'intention avec Prospera Energy Inc. (« **Prospera** ») dans le cadre d'un projet de collaboration visant à piloter le processus HBU sur les puits de Prospera afin d'évaluer son application commerciale. Le projet pilote comprendra trois phases. En contrepartie des services fournis au cours de la première phase, Prospera versera à la Société des honoraires mensuels de 25 000 \$ jusqu'à un plafond de 125 000 \$ auxquels s'ajouteront les taxes applicables, pour la réalisation et la livraison de la première phase. Les deuxième et troisième phases seront évaluées de façon distincte, et les parties conviendront mutuellement de la démarche à suivre à la suite de la réalisation de la première phase.

Le 19 juillet 2022, la Société a réalisé un placement privé d'unités sans intermédiaire. La Société a émis 2 599 579 unités (les « **unités de juillet 2022** ») au prix de 0,72 \$ par unité de juillet 2022 pour un produit brut total de 1 871 697 \$. Chaque unité de juillet 2022 est composée de une action ordinaire et de un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription complet, un « **bon de souscription de juillet 2022** »). Chaque bon de souscription de juillet 2022 confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,00 \$ par action pour une période de deux ans suivant la date à laquelle les unités de juillet 2022 sont émises. Si au cours de la période d'exercice des bons de souscription, mais après la levée des restrictions de revente applicables aux actions, les actions de la Société se négocient à un prix de clôture de 1,25 \$ ou plus par action pendant dix (10) jours de négociation consécutifs, la Société peut devancer la date d'expiration des bons de souscription de juillet 2022 en donnant un avis écrit aux porteurs des bons de souscription de juillet 2022 en publiant un communiqué selon lequel les bons de souscription de juillet 2022 expireront dans les trente jours suivant l'envoi de cet avis. Aucuns honoraires d'intermédiation n'ont été versés dans le cadre de la clôture.

Le 29 juin 2022, la Société a annoncé l'agrandissement de ses laboratoires afin d'améliorer ses capacités de recherche et de croissance et d'augmenter sa capacité d'accueil pour des essais et des présentations auprès de la clientèle. Le laboratoire agrandi est situé dans le parc commercial Newbold, à London, en Ontario. L'immeuble à multiples locataires se trouve dans une zone destinée à l'industrie légère. L'installation d'une superficie de 4 371 pieds carrés accueillera des bureaux rénovés, de l'espace de laboratoire moderne, de l'équipement analytique neuf supplémentaire ainsi que le réacteur à flux continu hydrochimique^{MC} pour la valorisation des plastiques (le « **réacteur de plastique 2** ») à l'échelle laboratoire.

Le 29 juin 2022, la Société a conclu une entente de relations avec les investisseurs avec Investment Publishing LLC (« **Investment Publishing** ») pour que celle-ci fournisse des services de relations avec les investisseurs. L'entente de consultation (l'« **entente avec Investment Publishing** ») prévoit des honoraires mensuels de 8 000 \$. L'entente avec Investment Publishing se poursuivra mensuellement pour une période de 12 mois, et chaque partie peut résilier l'entente avec Investment Publishing en fournissant un avis écrit de 30 jours. Le 20 juin 2022, 150 000 options ont été attribuées au dirigeant d'Investment Publishing en sa qualité de consultant de la Société.

Le 20 juin 2022, la Société a attribué, conformément à son régime d'options sur actions, 550 000 options sur actions à un dirigeant et à un consultant de la Société, lesquelles leur confèrent le droit de souscrire jusqu'à 550 000 actions ordinaires du capital-actions de la Société. Sur les 550 000 options, la Société a attribué 400 000 options à un dirigeant de la Société, lesquelles peuvent être exercées au cours d'une période de 10 ans, et a attribué 150 000 options au consultant, lesquelles peuvent être exercées au cours d'une période de 2 ans, à moins qu'elles ne soient annulées aux termes du régime d'options sur actions. Les options peuvent être exercées au prix de 0,70 \$ par action. Les options attribuées au dirigeant sont acquises mensuellement au cours d'une période de 24 mois. Les options attribuées au consultant sont acquises mensuellement au cours d'une période de 12 mois.

Faits importants

Il n'y a aucun fait important concernant les titres faisant l'objet du placement qui n'a pas été divulgué ailleurs que dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

L'objectif commercial de la Société est de faire en sorte qu'au minimum, la Société affichera un fonds de roulement positif pour une période de 12 mois suivant l'affectation et que la Société maintiendra ses activités actuelles qui comprennent la recherche et développement visant sa technologie hydrochimique^{MC} brevetée ainsi que l'expansion de celle-ci.

La Société dispose de trois unités à l'échelle de banc d'essai dont la mise en service à des fins d'essai et de démonstration devrait avoir lieu d'ici avril 2023. Grâce à la mise en service de ces unités, la Société est bien placée et dotée des outils nécessaires pour réaliser ses plans au cours des 12 prochains mois et peut alors mettre l'accent sur un meilleur engagement des parties intéressées tout en améliorant ses efforts de commercialisation.

EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

		Dans l'hypothèse d'un montant minimum	Dans l'hypothèse d'un montant maximum
A	Montant à réunir par le présent placement	1 999 965 \$	4 000 000 \$
B	Commissions de placement et frais ⁽¹⁾	139 998 \$	280 000 \$
C	Frais du placement estimés (avocats, comptables, auditeurs)	25 000 \$	25 000 \$
D	Produit net du placement : $D = A - (B+C)$	1 834 967 \$	3 695 000 \$
E	Fonds de roulement (insuffisance) à la fin du dernier mois	1 558 831 \$	1 558 831 \$
F	Sources de financement supplémentaires	0 \$	0 \$
G	Total des fonds disponibles : $G = D+E$	3 393 798 \$	5 253 831 \$

Note :

- ⁽¹⁾ Les commissions de placement et les frais supposent que tous les souscripteurs du placement ont été présentés par un intermédiaire (au sens donné à ce terme). Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Frais et commissions » ci-après.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse d'un montant minimum	Dans l'hypothèse d'un montant maximum
Recherche et développement	1 560 000 \$	1 860 000 \$
Frais généraux et administratifs	1 683 600 \$	2 018 400 \$
Relations avec les investisseurs et communications	150 198 \$	250 000 \$
Fonds de roulement non affectés	0 \$	1 125 431 \$
Montant total	3 393 798 \$	5 253 831 \$

Note :

- (1) Les frais généraux et administratifs estimatifs devraient être composés (sans limitation) de ce qui suit : (i) des frais d'assurance, y compris des primes d'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants, de 28 000 \$; (ii) des salaires et des honoraires d'entrepreneur de 588 000 \$ à 792 000 \$; (iii) des honoraires professionnels et de consultants de 300 000 \$ à 360 000 \$; (iv) des frais de services comptables et des honoraires d'audit de 60 400 \$; (v) des frais de bureau et généraux de 132 000 \$; (vi) des honoraires juridiques de 144 000 \$; (vii) des frais associés aux conférences et des frais de déplacement de 192 000 \$ à 276 000 \$; (viii) des frais d'inscription à la CSE de 15 000 \$; et (ix) des honoraires de l'agent des transferts et des droits de dépôt de 75 000 \$.

L'affectation du capital et le calendrier indiqués ci-dessus représentent les intentions actuelles de la Société qui sont fondées sur sa situation financière et ses plans actuels. Cette affectation peut changer dans l'avenir selon l'évolution de ses plans et de sa situation financière. Bien que la Société ait l'intention d'affecter le produit tiré du placement comme il est indiqué ci-dessus, il peut exister des circonstances où une réaffectation des fonds, pour des raisons commerciales valables, peut être jugée prudente ou nécessaire, et cette réaffectation peut varier de façon importante par rapport à l'affectation présentée ci-dessus, puisque les montants réellement affectés et dépensés dépendront de nombreux facteurs, y compris la capacité de la Société à réaliser son plan d'affaires. Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective ».

Les états financiers annuels audités et le rapport financier intermédiaire les plus récents de la Société comprenaient une note au sujet de la continuité de l'exploitation. La Société continue de se concentrer sur le développement de technologies destinées au recyclage de produits chimiques respectueuses de l'environnement. De plus, les activités d'exploitation de la Société n'ont pas encore généré de flux de trésorerie positifs, ce qui est susceptible de jeter un doute sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Le placement a pour but de permettre à la Société de continuer d'atteindre ses objectifs commerciaux et ne devrait pas avoir une incidence sur la décision d'inclure une note au sujet de la continuité de l'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la Société.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Date du financement et fonds réunis	Affectation prévue des fonds	Affectation des fonds jusqu'à maintenant /Explication des variations (le cas échéant)	Incidence des variations sur les objectifs commerciaux et les jalons (le cas échéant)
Le 19 juillet 2022, la Société a réalisé un placement privé d'unités sans intermédiaire pour un produit brut total de 1 871 697 \$.	Fins générales du fonds du roulement.	Le produit net a été affecté comme prévu tandis que le montant restant de 1,4 M\$ a été inclus dans le fonds de	s.o.

Date du financement et fonds réunis	Affectation prévue des fonds	Affectation des fonds jusqu'à maintenant /Explication des variations (le cas échéant)	Incidence des variations sur les objectifs commerciaux et les jalons (le cas échéant)
		roulement net à la fin du mois le plus récent.	
Les 8 et 27 avril 2022, la Société a réalisé deux tranches d'un placement privé d'unités pour un produit brut total de 2 352 666 \$.	Fins générales du fonds du roulement.	Le produit net a été affecté comme prévu.	Aucune variation

FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

La Société peut verser des commissions d'intermédiaire aux courtiers et aux intermédiaires admissibles (chacun, un « **intermédiaire** ») à l'égard des souscripteurs présentés par l'intermédiaire.

La Société versera, à la date de clôture, à chaque intermédiaire une commission en espèces égale à 7 % du produit brut réuni dans le cadre du placement auprès des souscripteurs présentés par l'intermédiaire. De plus, lors de la clôture du placement, la Société émettra des bons de souscription d'actions ordinaires à chaque intermédiaire (les « **bons de souscription de l'intermédiaire** ») pouvant être exercés pendant une période de deux (2) ans suivant la date de clôture, lui conférera le droit d'acquérir au total le nombre d'actions ordinaires (chacune, une « **action sous-jacente à un bon de souscription de l'intermédiaire** ») qui est égal à 7 % du nombre d'unités vendues aux termes du placement aux souscripteurs ayant été présentés par l'intermédiaire à un prix d'exercice égal à 1,30 \$ par action sous-jacente à un bon de souscription de l'intermédiaire.

Les intermédiaires se trouvent-ils en conflit d'intérêts?

La Société peut verser des honoraires aux intermédiaires admissibles conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux politiques de la CSE, et à la connaissance de la Société, elle ne sera pas considérée comme un « émetteur relié » ou un « émetteur associé » de l'intermédiaire, au sens donné à ces termes dans le *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la Société l'un des droits suivants :

- (a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec elle;
- (b) un droit d'action en dommages-intérêts contre elle et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Les porteurs de titres peuvent obtenir les documents d'information continue de la Société dans SEDAR sous le profil de la Société à l'adresse www.sedar.com.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Société, vous pouvez consulter notre site Web à l'adresse : www.adurocleantech.com

Dans le cadre de la souscription d'unités aux termes du placement, les investisseurs seront tenus de conclure une convention d'achat qui renfermera des modalités qui sont typiques d'un placement privé d'unités réalisé par des émetteurs assujettis semblables à la Société.

Il est recommandé aux investisseurs de lire le présent document d'offre et de consulter leurs propres conseillers professionnels pour évaluer les aspects fiscaux, juridiques et autres, ainsi que les facteurs de risque associés à leur investissement dans les unités.

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières canadienne à compter du 28 mars 2023, révèle tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement et ne contient aucune information fautive ou trompeuse.

Le 28 mars 2023

Par : « Ofer Vicus »

Nom : Ofer Vicus

Titre : Chef de la direction et administrateur

Par : « Mena Beshay »

Nom : Mena Beshay

Titre : Chef des finances et secrétaire de la Société